

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 12 décembre 2024**

Objet : Avenant N°50 au contrat de concession – Extinction progressive du réseau radio LTE

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le trois décembre 2024, se réunit en session ordinaire, en salle de conférence, au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, et sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 32 (dont 7 procurations) - 94 voix

Votants : 32 Pour soit 94 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRESIDENT - PRESENTIEL
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP – VISIO
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP – VISIO
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Alain GRASS – 1 voix – 6^{ème} VP – VISIO
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – 1 voix – VISIO
Mme Patricia BUISSON – 6 voix - VISIO
Mr Bernard CONTINSOUZAS – 2 voix – VISIO
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix – VISIO
Mr Camille CARCAT – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Pierre CHEVALIER – (procuration donnée à Mme Rome) – 2 voix
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix – VISIO
Mr Stéphane DUCOURTIOUX – 1 voix – VISIO
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – VISIO
Mme Sarah GENTIL – (procuration donnée à Mr Bost) – 2 voix
Mme Sylvie GERMOND – (suppléante de Mr Vilard) – 1 voix – VISIO
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO
Mr Fabien HABRIAS – (suppléant de Mr Allard) – 1 voix
Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix – VISIO
Mr Bernard LAUSERIE – (procuration donnée à Mr Horry) – 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procuration donnée à Mr Destruhaut) – 6 voix
Mr Henri LECLERE – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Luc LEGER – 6 voix – VISIO
Mr Yves LE GOUFFE – (procuration donnée à Mr Muzette) – 1 voix
Mr Christian MANEUF – (suppléant de Mr Caffy) – 1 voix – VISIO
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr Faucher) – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Guy MONTET – (procuration donnée à Mr Vergnolle) – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – 1 voix – VISIO
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix - VISIO
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme Faivre) - 6 voix
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix – VISIO

Conseiller Départemental Hte-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président CD87
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Présidente Département Corrèze
Conseiller communautaire Agglo de Brive
Vice-Président de la CC POL
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Conseiller communautaire de la CC Creuse Grand Sud
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjointe au Maire de Limoges
Conseillère communautaire CC Ouest Limousin
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Vice-Président de la CC POL
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Conseiller communautaire CC ELAN
Conseillère départementale du CD87
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Conseiller Départemental Creuse
Président de la CC Briance Combade
Conseiller Communautaire CC Pays d'Uzerche
Conseiller communautaire CC Noblat
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Présidente du Département de la Creuse
Conseillère Départementale de la Corrèze
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix

Sont excusés :

Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix – 1^{ER} VP
Mr Philippe VIDAU – (et son suppléant) – 5^{ème} VP – 2 voix
Mr Jean-Paul BARRIERE – (et son suppléant) – 7^{ème} VP – 1 voix
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Francis COMBY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Marc FERRAND – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Bruno FLEURY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Vincent LEONIE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Jean-Marie MASSY – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Pierre PEYRAMAURE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Christian PRADAYROL – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Rémy VIROULAUD – (et son suppléant) – 2 voix

Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Tulle Agglo
Président CC Pays Sostranien
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Conseiller communautaire CC Pays Nexon Monts de Chalus
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Adjoint au Maire Ville de Limoges

En référence au Contrat de concession conclu le 10 janvier 2005, le Syndicat a confié au Déléataire la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure de communications électroniques sur le territoire de l'ancienne Région Limousin (ci-après le « Contrat de Concession »).

Conscients de la nécessité d'adapter le service public délégué sur les dernières années du Contrat, DORSAL et AXIONE LIMOUSIN ont décidé de se rapprocher pour préciser les conditions d'une extinction du réseau radio LTE.

Pour rappel, les services LTE ont remplacé les services WiMax du Contrat de concession en 2021, afin de répondre aux obligations réglementaires qui imposaient de libérer les fréquences WiMax dans le cadre d'un réaménagement des fréquences allouées par l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences). Axione Limousin a donc réalisé toutes les démarches et formalités nécessaires afin de se conformer au cadre réglementaire. À ce titre, deux décisions de l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) du 25 juillet 2019 et du 5 juillet 2022 ont autorisé l'émission du réseau LTE jusqu'au 24 juillet 2026. Ces autorisations figurent respectivement en annexe 1 et annexe 2 du projet d'avenant proposé.

Le refus de prolongation des fréquences au-delà du 24 juillet 2026 a été notifié par l'ARCEP auprès d'Axione Limousin par courrier du 24 juillet 2024 et figure en annexe 3 du projet d'avenant proposé.

Au regard de ces éléments et en raison du déploiement du réseau FTTH sur le territoire desservi par Axione Limousin et de la forte décroissance des abonnés radio LTE, les Parties ont décidé d'acter les conditions de l'extinction progressive du réseau LTE, qui devra être finalisée au plus tard le 31 décembre 2025, dans un avenant n° 50 au contrat de concession.

Le réseau radio LTE est constitué de :

- 71 sites physiques portant des équipements d'émissions à la technologie LTE et des équipements d'émission hertzien ;
- 23 sites physiques dits « de rebond » portant uniquement des équipements d'émission hertzien, nécessaire à l'acheminement du trafic généré par les sites LTE.

La liste de ces sites est décrite en annexe 4 du projet d'avenant proposé.

L'arrêt d'exploitation d'un Émetteur par le Déléataire se décompose de différentes phases, précisées ci-dessous :

- L'information auprès des opérateurs de services avec un délai de prévenance de 4 mois ;
- La coupure à distance des émissions radio de l'Émetteur ;
- La restitution des fréquences ARCEP liées aux faisceaux hertziens lorsque ceux-ci sont présents ;
- La résiliation de l'abonnement en énergie de l'Émetteur ;

Axione Limousin assure l'information auprès des opérateurs de services dès la décision d'extinction des Émetteurs, afin que ceux-ci puissent proposer une solution alternative d'accès à Internet auprès de leurs clients finaux.

Axione Limousin assure le démontage des émetteurs, qui seront revendus ou recyclés. Une partie des coûts de démontage (estimés à 300 k€) sera financée par une enveloppe de 65 k€ dans le cadre du programme quinquennal du Déléataire (programme présenté et approuvé lors du comité syndical du 16 octobre 2024 – délibération N°907)

Les équipements démontés, devenus obsolètes et inadaptés, seront sortis de l'inventaire technique et comptable de la concession. Axione Limousin présentera au Syndicat pour validation et signature la fiche de désinvestissement correspondante, dont la trame est fournie en Annexe 5 du projet d'avenant. Ils seront déclassés par décision du Délégant. Les produits d'une éventuelle vente seront intégralement perçus par le Déléataire. Le Déléataire fournira lors de la livraison du rapport annuel la synthèse des biens déclassés.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **d'autoriser le Président à signer l'avenant N°50 au contrat de concession relatif à l'extinction progressive du réseau radio LTE ;**
- **d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cet avenant.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



SYNDICAT MIXTE
27, bd
de la Corderie
Limoges
DORSAL

Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 17/12/2024



N°916-3